

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Assistance Technique pour la mise en œuvre des actions du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales II (PRCCE II)

République du Congo

1. Référence de la publication

EuropeAid/139773/IH/SER/CG

2. Procédure

Restreinte

3. Intitulé du programme

11^{ème} FED. Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales II (PRCCE II)

4. Financement

Convention de financement : FED/2016/038-622

5. Pouvoir adjudicateur

Le gouvernement de la République du Congo représenté par l'Ordonnateur national du FED, Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale.

Des précisions peuvent être demandées au pouvoir adjudicateur à l'adresse de courrier électronique suivante DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-TENDERS-DEVCO@ec.europa.eu au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres indiquée à la section 23 ci-dessous.

Les précisions seront publiées sur le site internet de la DG Coopération internationale et développement au plus tard cinq jours avant la date limite de soumission.

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Nature du marché

Prix unitaire

7. Description du marché

Le PRCCE II, doté d'un budget total de 12.400.000 EUR s'articule, autour des composantes, résultats et actions ci-après :

Composante 1 : Le renforcement du secteur privé et développement durable des PME

- Résultat R.1.1 Appui PME - Chèques Cluster
Action A.1.1.1 Appui à l'institution nationale d'ancrage

- Action A1.1.2 Appui direct aux PME - Déploiement du chèque clusters.
- Résultat R.1.2 Clusters
 - Action A.1.2.1 Structuration des chaînes de valeur et clusters

Composante 2 : L'amélioration du climat des affaires

- Résultat R.2.1 Helpdesk - plateforme pour vulgariser les procédures administratives, juridiques et fiscales relatives à la vie d'entreprise
 - Action A.2.1.1 Conception et mise en œuvre du Helpdesk.
- Résultat R.2.2 OHADA
 - Action A.2.2.1 Appui à l'application du Droit OHADA
 - Action A.2.2.2 Accompagnement des CCIAM - Chambres de Commerce.
- Résultat R. 2.3 CEMACO - Centre d'Arbitrage et Médiation du Congo
 - Action A.2.3.1 Appui à l'opérationnalisation de l'Antenne de Pointe Noire du CEMACO
 - Action A.2.3.2 Appui à l'opérationnalisation de l'Antenne de Brazzaville du CEMACO.

Composante 3 : L'appui à la mise en œuvre de la politique d'aide au commerce et à la compétitivité de l'économie

- Résultat R.3.1 Politiques & stratégies commerciales et sectorielles :
 - Action A3.1.1 Elaboration des stratégies sectorielles et de leurs outils de pilotage
 - Action A3.1.2 Appui à la concurrence et régulation du marché.
- Résultat R.3.2 Négociations Commerciales :
 - Action A.3.2.1 Appui au CNCNSM - Comité de négociations commerciales
 - Action A.3.2.2 Appui aux négociations APE.
- Résultat R.3.3 Normalisation :
 - Action A.3.3.1 Appui institutionnel à l'Agence congolaise de normalisation et de la qualité
 - Action A.3.3.2 Renforcement des capacités des laboratoires.

Trois contractants interviennent dans la mise en œuvre du programme. Une assistance technique internationale dénommée AT-IBF a été contractualisée et accompagne depuis le 15 septembre 2017 les autorités nationales dans l'élaboration des activités du programme. La Chambre de Commerce de Pointe Noire (CCIAM PNR) a signé une subvention avec l'UE pour la mise en œuvre de certaines activités de la composante 2.

Le présent marché porte sur la mise à disposition d'une seconde équipe d'assistance technique dénommée AT2. L'équipe sera composée de deux experts principaux sur une période estimée à 33 mois (en plus de l'assistance technique non permanente seniors et juniors).

La seconde équipe d'assistance technique (AT2), objet de ce marché, sera particulièrement responsable de l'Action A.1.1.2 Appui PME - Chèques clusters et de l'ensemble des actions de la composante 3.

L'activité A.1.1.2 Appui aux PME – Chèques clusters comprend l'accompagnement au management, à la production, à la qualité, à la distribution, et à commercialisation des produits et service des entreprises des clusters cibles et à la mise en œuvre de projets collectifs.

La composante 3 comprend le renforcement des outils de pilotage de politiques sectorielles et de l'infrastructure qualité.

8. Nombre et intitulé des lots

Lot unique

9. Budget maximal

EUR 4.400.000

10. Prestations additionnelles

Le pouvoir adjudicateur peut, s'il le juge opportun, étendre la durée du projet et/ou la portée du marché sous réserve de disponibilité budgétaire à concurrence du montant estimé à EUR 4.400.000. Toute reconduction du marché est subordonnée à l'exécution satisfaisante des tâches par le contractant.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

11. Éligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales (participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement - consortium - de soumissionnaires), qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE en vertu duquel le programme est financé (voir également le point 29 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Il convient de souligner qu'à compter du retrait du Royaume-Uni de l'Union, les règles d'accès aux procédures de passation de marchés de l'Union pour les opérateurs économiques établis dans des pays tiers s'appliqueront aux candidats et soumissionnaires du Royaume-Uni, selon le résultat des négociations. Si cet accès n'est pas prévu par les dispositions légales en vigueur au moment de l'attribution du marché, les candidats et soumissionnaires du Royaume-Uni pourraient être écartés de la procédure de passation de marché.

12. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

13. Nombre de candidatures

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature, toutes les candidatures auxquelles cette personne participe seront rejetées.

14. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au préalable (voir le guide pratique section 2.6.3). Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

15. Situations d'exclusion

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de candidature) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du guide pratique.

Les candidats figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

16. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

17. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur la base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères à présenter une offre.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Mars 2019

19. Date pour le début d'exécution du marché

Septembre 2019

20. Période de mise en œuvre des tâches

33 mois, soit de Septembre 2019 – Juin 2022

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

21. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

- 1) **Capacité économique et financière du candidat** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de candidature). Si le candidat est un organisme public, une information équivalente doit être fournie. La période de référence prise en compte correspondra aux trois derniers exercices clos.

- le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur au budget maximum annualisé du marché, c'est-à-dire le budget maximal indiqué dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché en années, si supérieure à un an (le chiffre d'affaires annuel minimal ne dépasse pas le double de la valeur annuelle estimée du marché, sauf dans des cas dûment justifiés dans le dossier d'appel d'offres); et,
- le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

2) **Capacité professionnelle du candidat** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de candidature). La période de référence correspondra aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

- au moins dix personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché : appui au secteur privé, renforcement des capacités des PME, appui aux politiques de commerce.

3) **Capacité technique du candidat** (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de candidature). La période de référence correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

Le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins deux marchés en Afrique subsaharienne au budget au moins équivalent à celui du présent marché et dans des domaines suivants: l'appui au secteur privé, l'appui aux PME.

Ces marchés ont été exécutés à n'importe quel moment durant la période de référence de trois ans avant la date de soumission. Cela signifie que le projet auquel se réfère le candidat a pu être engagé ou finalisé à tout moment durant la période indiquée. Il n'est toutefois pas nécessaire que le projet ait été finalisé durant cette période, ni mis en œuvre pendant toute la période de référence.

Les candidats peuvent se référer soit à un projet finalisé pendant la période de référence (bien que débuté avant cette période) ou à une partie d'un contrat qui n'a pas été encore entièrement exécuté. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, preuve de paiement final). Dans la deuxième hypothèse, seule la partie du marché convenablement réalisée pendant la période de référence (même si elle a débuté avant) sera prise en considération, dans la mesure où les preuves documentaires de la bonne réalisation sont apportées (les mêmes que pour les projets achevés). Ces pièces doivent permettre de déterminer la valeur de la portion du marché citée en référence.

Si le projet auquel il est fait référence a été mis en œuvre par un consortium, au cas où un critère de sélection relatif à la pertinence de l'expérience est utilisé, les pièces justificatives doivent montrer clairement la part que le candidat a achevée, ainsi que la description de la nature des services réalisés. Des preuves documentaires ne sont pas exigées au stade de la demande, mais le seront au moment de l'invitation à soumissionner.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. À titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si le

soumissionnaire s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent répondre aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises.

Pour ce qui est des critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Si le nombre de candidatures éligibles satisfaisant à l'ensemble des critères de sélection est supérieur à huit, les atouts et faiblesses des candidatures de ces candidats doivent être réexaminés pour identifier les huit meilleures candidatures pour l'appel d'offres. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans ce réexamen sont, dans l'ordre, les suivants :

- *critère de comparaison 1* : Le plus grand nombre de projets répondant au critère 3 ;
- *critère de comparaison 2* : la plus grande valeur cumulée de tous les projets répondant au critère 3.

Note: le critère de comparaison additionnel 2 n'est appliqué que si le nombre de candidats éligibles reste supérieur à huit après l'application du critère de comparaison additionnel 1.

22. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

CANDIDATURE

23. Date limite de réception des candidatures

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des candidatures: un par courrier postal ou messagerie express privée, et l'autre par remise en main propre.

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi¹, mais dans le deuxième cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la réception de la candidature qui sert de preuve.

Le 11/03/2019 à 12:00, heure locale à Brazzaville.

Il ne sera pas tenu compte des candidatures envoyées au pouvoir adjudicateur après cette date

¹ Il est recommandé de procéder à un envoi recommandé, dans le cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

limite.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature soumise à temps au service postal mais reçue, pour des raisons échappant à son contrôle, après la date effective d'approbation du rapport de présélection, si le fait d'accepter des candidatures soumises à temps, mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

24. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de candidature est disponible à l'adresse Internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=B>

La candidature doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection, sur la base du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

25. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur :

- SOIT par la poste ou par messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du réceptionné de dépôt fait foi, à:

Monsieur Aimé Blaise NITOUMBI

Directeur Général par intérim à la Direction Générale du Partenariat au Développement et
Ordonnateur National Suppléant du FED
Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale

s/c Délégation de l'Union européenne en République du Congo - Section Finances et Contrats
Croisement rue Duplex-rue de la Libération de Paris
Quartier Blanche Gomes - BP 2149, Brazzaville
République du Congo

DELEGATION-CONGO-BRAZZAVILLE-TENDERS-DEVCO@eeas.europa.eu

Tél. + 242 05 500 24 00

- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse suivante :

Monsieur Aimé Blaise NITOUMBI

Directeur Général par intérim à la Direction Générale du Partenariat au Développement et
Ordonnateur National Suppléant du FED
Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale

s/c Délégation de l'Union européenne en République du Congo - Section Finances et Contrats
Croisement rue Duplex-rue de la Libération de Paris

Heures d'ouverture du bureau : de lundi à jeudi, de 08h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00;
Le vendredi, de 08h00 à 13h00.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

26. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leur candidature moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Date de publication de l'avis de pré-information

Le 12/07/2018

29. Base juridique²

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

30. Information complémentaire

Il est prévu de mobiliser plus de 5.000 hommes/jours d'experts non principaux seniors et juniors et le montant indicatif des dépenses accessoires prévues au marché est de 500.000 EUR.

* * *

² Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).